

Secrétariat d'État aux questions financières internationales

2015 P 13.3945 Train de mesures pour atténuer les effets négatifs de la libre circulation dans les cantons limitrophes (N 24.9.15, Regazzi)

Rapport du 7 décembre 2018 «Train de mesures pour atténuer les effets négatifs de la libre circulation dans les cantons limitrophes»; publié sous www.parlement.ch > 13.3945 > Rapport en réponse à l'intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2016 P 15.3434 L'ordre monétaire international et la stratégie de la Suisse (N 8.3.16, Leutenegger Oberholzer)

Rapport du 20 décembre 2017 «L'ordre monétaire international et la stratégie de la Suisse»; publié sous www.parlement.ch > 15.3434 > Rapport en réponse à l'intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2016 P 16.3256 Promouvoir la numérisation dans le domaine de la réglementation (technologies de gestion de la conformité réglementaire) (N 18.3.16, Landolt)

Rapport du 27 juin 2018 «Utilisation de technologies innovantes dans le domaine de la surveillance et de la réglementation des marchés financiers (RegTech)»; publié sous www.parlement.ch > 16.3256 > Rapport en réponse à l'intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2016 P 15.4086 Pour une place financière compétitive dans le domaine des nouvelles technologies financières (N 22.9.16, Commission de l'économie et des redevances CN)

Depuis sa réponse au postulat, le Conseil fédéral a pris différentes mesures visant à renforcer la compétitivité de la place financière dans le domaine des nouvelles technologies financières. En 2017, un espace favorisant l'innovation (*sandbox*) a été créé, le délai applicable aux comptes d'exécution a été étendu (notamment pour le financement participatif), et la nouvelle autorisation FinTech entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. En décembre 2018, le Conseil fédéral a publié le rapport «Bases juridiques pour la *distributed ledger technology* et la *blockchain* en Suisse» et a chargé le DFF et le DFJP d'élaborer un projet qui sera mis en consultation.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.